



Les enfants veulent sensibiliser les parents à la sécurité

Dans le cadre du temps périscolaire, plusieurs enfants de l'école Armand François de Sainte-Colombe ont travaillé à un projet, ayant pour thématique la sécurité aux abords de l'établissement scolaire.

Depuis la rentrée scolaire de septembre dernier, des parents d'élèves ont régulièrement fait remonter l'information du développement d'un stationnement anarchique aux abords de l'école. Si un article a été consacré à ce sujet dans le numéro du mois de novembre du magazine municipal, c'est, aujourd'hui, au tour des enfants de sensibiliser les parents aux dangers que ce type de pratique représente pour leur sécurité. Avec Françoise, Valérie et Céline, agents périscolaires, des élèves des classes de CP, CE1 et CM1 (Maé, Ryan, Lola June, Benjamin, Léana, Noé, Loïse et Younès) ont travaillé, pendant un mois, à la réalisation de visuels ayant pour objectif, comme ils l'expliquent, de "mettre en sécurité les piétons devant l'école". Car bien qu'ils soient jeunes, ils n'en sont pas moins conscients des risques. "On a remarqué que les voitures se garent mal et qu'il faut faire attention pour traverser", ajoute, d'ailleurs, l'un d'eux.



(suite page 3)



Professionnels, comment bénéficier d'une remise de l'État sur vos factures d'énergie ?

Vous êtes artisan, commerçant, entrepreneur de TPE ou PME ?

L'Etat propose une aide afin de réduire le montant des factures d'électricité. Pour en bénéficier, vous devez remplir l'attestation, disponible sur le site internet de votre fournisseur d'énergie, et l'envoyer à ce dernier.

Si vous n'êtes pas à l'aise avec internet ou si vous avez besoin d'explications, les agents des Finances publiques sont à votre disposition soit par téléphone (0 806 000 245), soit sur rendez-vous dans votre centre des Finances publiques.

Le Comité d'entraide aux personnes âgées et le Comité des fêtes en A.G.



Cette fin de mois de janvier était marquée par la tenue des assemblées générales du Comité d'entraide aux personnes âgées et du Comité des fêtes.

90 personnes avaient pris place dans la salle Jeannine Griveau pour assister à l'assemblée générale du Comité d'entraide aux personnes âgées. Après les traditionnels rapports moral, d'activité et financier, les membres du Bureau se sont vu remettre un cadeau en guise de reconnaissance pour le travail accompli durant l'année 2022. Afin de conclure joyeusement cette rencontre, les participants ont été invités à partager un moment de convivialité autour de galettes des rois.

De son côté, une vingtaine de participants étaient présents pour l'assemblée générale du Comité des fêtes. A noter qu'une dizaine de points figurait à l'ordre du jour. A l'occasion de cette réunion, quatre nouveaux membres ont fait leur entrée au Comité des fêtes. Avant de se séparer, tous ont partagé un verre de l'amitié.

Moules frites, la recette d'une fête réussie

Le Comité d'entraide aux personnes âgées avait mis les petites marmites (soirée moules frites, oblige !) dans les grandes pour recevoir ses 140 convives. Le temps d'une soirée, grâce à une très belle décoration réalisée par les membres de l'association, un air iodé flottait dans la salle Jeannine Griveau. Au menu, bien sûr, des moules et des frites ... ainsi qu'une ambiance festive !

Une bonne humeur qui est la marque de fabrique des événements organisés par le Comité d'entraide aux personnes âgées. Et cela se sait ! Plus d'une quarantaine de personnes supplémentaires avait pris place à table par rapport à l'an dernier. Un succès mérité ! Félicitations à toutes et tous pour cette belle soirée et rendez-vous l'année prochaine sans faute !



Belote & rebelote !

Samedi 21 janvier, les amateurs de cartes à jouer s'étaient donnés rendez-vous à la salle du Lavoisier pour participer au concours de belote, organisé par le Comité des fêtes de Sainte-Colombe. Les tours se sont enchaînés dans une belle ambiance. Tous les participants sont repartis avec un lot.

Les enfants veulent sensibiliser les parents à la sécurité (suite et fin)

Plutôt qu'un long discours, les enfants ont choisi d'user de leurs crayons de couleur pour transmettre leur message. Si les adultes ont soumis l'idée d'utiliser un visuel impactant, à savoir le panneau de signalisation, les élèves ont été libres de proposer le dessin et le texte qu'ils voulaient. "On a aussi mis des personnages", indique une élève. Une heureuse initiative permettant de donner vie à leurs panneaux de sécurité revisités. Au final, des réalisations explicites et dont les messages, tenant en peu de mots, sont plus que clairs. Face à la qualité du travail réalisé, la mairie et l'école ont, d'ailleurs, décidé conjointement de réaliser des agrandissements de certains dessins, et de les plastifier, afin qu'ils soient affichés sur les grilles situées devant l'école.

Et lorsque l'on demande aux enfants ce qu'ils espèrent, la réponse est unanime : que chaque parent soit respectueux de la sécurité de tous et veille à se stationner dans les endroits prévus à cet effet. Après tout, ne dit-on pas que l'on peut apprendre à tout âge ?

Zoom
sur quelques-unes des réalisations ...



La vie à Sainte-Co

Mon bac de tri déborde, que faire ?

Depuis le 1er janvier 2023, les consignes de tri ont été simplifiées. Ainsi, désormais, le bac jaune accueille tous les emballages en plastique, carton et métal, ainsi que le papier (journaux, catalogues, prospectus, courriers, enveloppes et autres papiers).

Que faire en cas de surplus ?

Depuis le 16 janvier, les usagers sont autorisés à jeter leur surplus de tri dans un sac transparent. Ce dernier, préalablement fermé, sera déposé à côté du bac de tri les jours de collecte.

Il est possible de se procurer des sacs transparents :

- soit en libre achat dans le commerce
- soit gratuitement auprès du Smetom-Geeode (à raison de 12 sacs par habitation et par an)



Attention :

- pour que le sac soit collecté, il doit impérativement être transparent.
- il convient de déposer, de préférence, les papiers et journaux dans le bac de tri.
- un sac ne doit être utilisé que si et uniquement si le volume du bac de tri est insuffisant.



Février



11 février : A.G. du Foyer

salle du Lavoir



12 février : Repas de la Saint-Valentin

12h30 - salle Jeannine Griveau

organisé par l'Amicale des Anciens Combattants



15 février : A.G. du Tennis Club

salle du Lavoir



18 février : Bourse aux vêtements

9h/18h - salle Jeannine Griveau

organisé par le Comité d'entraide aux personnes âgées

emplacement de la table (1.8m - fournie) : 10 €

portants (non fournis) : simple 3 € /double 6 €

réservation : 06.85.66.91.41



19 février : Bourse aux jouets

9h/18h - salle Jeannine Griveau

organisé par le Comité d'entraide aux personnes âgées

emplacement de la table (fournie) : 10 €

réservation : 06.85.66.91.41

Mars



3 mars : A.G. de l'Amicale des Anciens

Combattants

17h - salle du Lavoir



11 mars : Concours de belote en équipe

14h - salle du Lavoir (ouverture des portes à 13h30) - participation : 12 €

organisé par le Comité des fêtes

renseignement : 06.60.13.80.92

Etat civil

Naissances

Lya GALERA

Cosmin NASTAS

Décès

